



sarreguemines

LISTE DES DELIBERATIONS
39^e réunion plénière du Conseil Municipal
du 27 janvier 2025

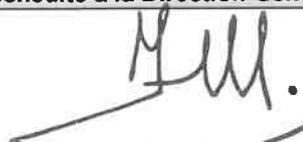
Le Conseil Municipal :

1	Approuve sous 33 voix pour	<u>Approbation du procès-verbal de la 38^{ème} séance du Conseil Municipal</u> - le procès-verbal de la 38 ^{ème} séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024.
2	Décide sous 33 voix pour	<u>Remisage à domicile de véhicules du parc automobile de la Ville</u> - de fixer la liste des mandats, fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile comme suit : <ul style="list-style-type: none">• Le Maire• Le Directeur Général des Services• Le Directeur Général des Services Techniques• Le responsable du Centre Technique Municipal• Le responsable des Espaces Verts• Le responsable des cimetières et aires de jeux• Les responsables d'astreinte• Le médiateur et écrivain public, officier d'état civil• A titre exceptionnel ou temporaire, tout agent nommément désigné par le Maire. - d'autoriser M. le Maire à signer les autorisations d'utilisation des véhicules et de remisage à domicile.
3	Décide sous 33 voix pour	<u>Aide financière – Solidarité Nationale Mayotte</u> - de contribuer à hauteur de deux mille euros (2.000 €) au fonds de concours référencé « 1-2-00498 Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » en soutien à Mayotte. - d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
4	Prend acte	<u>Etat annuel 2024 des indemnités de fonction des élus</u> de la présentation de l'état annuel récapitulatif des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.
5	Prend acte	<u>Rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes</u> de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.
6	Prend acte	<u>Rapport d'orientations budgétaires – Budget 2025</u> de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2025.
7	Prend acte	<u>Bilan annuel 2024 des Comités consultatifs, du Conseil des Sages et du Conseil Municipal des Jeunes</u> du rapport annuel 2024 des Comités consultatifs, du Conseil des Sages et du Conseil Municipal des Jeunes.

8	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Approbation du projet de création de la maison des associations et de son plan de financement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le projet de création d'une maison des associations dans l'ancienne école de la rue Lamartine. - D'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette opération comme suit : <table border="1" data-bbox="263 302 1268 660"> <thead> <tr> <th></th> <th>Participation de chaque financeur (HT)</th> <th>Participation en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat (DSIL)</td> <td>420 000</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Région Grand Est (dispositif Centralités)</td> <td>280 000</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Département de la Moselle (Moselle Ambition)</td> <td>420 000</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement Ville de Sarreguemines</td> <td>280 000</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 400 000</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. - De prendre acte du dépôt auprès de chaque financeur, au titre de la délibération du Conseil municipal du 24 mai 2020 visée précédemment, d'un dossier de demande de subvention. 		Participation de chaque financeur (HT)	Participation en %	Etat (DSIL)	420 000	30%	Région Grand Est (dispositif Centralités)	280 000	20%	Département de la Moselle (Moselle Ambition)	420 000	30%	Autofinancement Ville de Sarreguemines	280 000	20%	Total	1 400 000	100%
	Participation de chaque financeur (HT)	Participation en %																		
Etat (DSIL)	420 000	30%																		
Région Grand Est (dispositif Centralités)	280 000	20%																		
Département de la Moselle (Moselle Ambition)	420 000	30%																		
Autofinancement Ville de Sarreguemines	280 000	20%																		
Total	1 400 000	100%																		
9	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Demande de subvention à la Région Grand Est - rectification du plan de financement prévisionnel relatif au projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la modification du plan de financement prévisionnel relatif au projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection comme suit : <table border="1" data-bbox="263 1064 1500 1164"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection</td> <td>189 643,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Total de l'opération</td> <td>189 643,00 € HT</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="263 1220 1500 1422"> <thead> <tr> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Autre financeur : Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)</td> <td>65 476,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autre financeur (subvention sollicitée auprès de la Région Grand Est)</td> <td>40 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>84 167,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>189 643,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions - d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. <p style="text-align: center;">- prend acte</p> <ul style="list-style-type: none"> - du dépôt auprès de la Région Grand Est, au titre de la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 visée précédemment, d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du projet d'amélioration et d'extension du dispositif de vidéoprotection. 	Dépenses		Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection	189 643,00 € HT	Total de l'opération	189 643,00 € HT	Recettes		Autre financeur : Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)	65 476,00 €	Autre financeur (subvention sollicitée auprès de la Région Grand Est)	40 000,00 €	Autofinancement	84 167,00 €	Total	189 643,00 €		
Dépenses																				
Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection	189 643,00 € HT																			
Total de l'opération	189 643,00 € HT																			
Recettes																				
Autre financeur : Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)	65 476,00 €																			
Autre financeur (subvention sollicitée auprès de la Région Grand Est)	40 000,00 €																			
Autofinancement	84 167,00 €																			
Total	189 643,00 €																			
10	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public portant sur l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements de pré-collecte sur la commune de Sarreguemines signée avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les modalités et les conditions de l'avenant n°1 à la convention d'autorisation d'occupation du domaine public portant sur l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements de pré-collecte de la commune, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cet avenant ou tout document qui s'y réfère. 																		

11	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Avenant n°2 à la convention de maîtrise d'œuvre P09RD70M121 – Faïenceries avec l'EPFGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'œuvre P09RD70M121 à passer avec l'EPFGE, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention.
12	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Avenant n°1 à la convention foncière de l'ancienne gendarmerie – F09FC70N005 avec l'EPFGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière F09FC70N005 à passer avec l'EPFGE, - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention.
13	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Cession d'une emprise de terrain (régularisation foncière) à la Congrégation Sainte Chrétienne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de céder la parcelle cadastrée section 06 numéro 147, d'une surface globale de 42 m² au minimum de perception à la Congrégation Sainte Chrétienne – 60 rue Dupont des Loges, - de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge des acquéreurs, - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition.
14	Décide sous 33 voix pour	<p><u>Renouvellement de la concession d'occupation de terrain pour le maintien d'un abri de chasse en parcelle 10 de la forêt communale de Sarreguemines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le renouvellement de la concession SARREGUE*009, relative à l'occupation de terrain pour le maintien d'un abri de chasse par M. Albert SCHMITT, adjudicataire de chasse du lot 3, sur la parcelle n° 10 de la forêt communale de Sarreguemines (massif du Grosswald), - de prendre acte que cette autorisation est consentie à titre gratuit pour toute la période du bail de chasse actuelle, à savoir 2024-2033, avec tacite reconduction en cas de locataire inchangé, - de confier la rédaction de l'acte à intervenir à l'ONF, - de prendre acte que les frais de dossier s'élevant à 180 € TTC facturés par l'ONF seront pris en charge par M. SCHMITT, - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et tout document qui s'y réfère.
15	Prend acte	<p><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - décisions financières - renonciation à l'exercice du droit de préemption

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services



Marc ZINGRAFF

Maire

1^{ER} Vice-Président de la Communauté

d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Conseiller Régional Délégué à la Grande Région

et au Rayonnement Universitaire Territorial